



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2014

CONVOCATION DU 24 NOVEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 1 procuration

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Anne-Marie DELOUBES	Mme Josiane ROTTIER
ABSENTS EXCUSES :	Conseillers :	Mme Allison BOISLORET Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Sylvère GIRAULT M. Philippe PAPILLON	M. Christian MONCHÂTRE Mme Isabelle GELINEAU M. Jean-Marc PAINEAU Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Régis PASQUIER Mme Geneviève COURONNE M. Eric TROCHON
		Mme Chantal PASQUIER M. Gérard AMESLON	donne procuration à	M. Christian MONCHÂTRE

Est élue secrétaire de séance : Mme Gaëlle COTTEREAU

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 3 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Il propose que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

- Demande de subvention pour des prestations complémentaires pour le Diagnostic Assainissement
- Demande de subvention pour une animation de la Médiathèque

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. GIRAULT :
 - Placardage sur les arbres de la rue Nationale
 - SMIRGEOMES
 - Avenir de la Communauté de Communes du Pays Bilurien
- Mme DELOUBES : Stationnement place du Petit Marché
- M. PAINEAU : Règlement du cimetière – Entreprises de pompes funèbres

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Rénovation du Gymnase phase 2

Nous avons prévu de mettre en œuvre le système de contrôle d'accès le mardi 9 Décembre après avoir mis au point les derniers éléments de son mode opératoire.

Après constat de nouveaux oublis par les utilisateurs de l'extinction de l'éclairage, nous avons demandé à Sygmatel et Bodet de nous faire une proposition pour la mise en place d'un dispositif d'extinction automatique de l'éclairage. Le coût de l'opération serait de 1.628€ TTC. Nous devons dans un 1^{er} temps rencontrer Sygmatel sur place pour examiner les détails de la prestation proposée.

Cimetière

Le chantier se poursuit normalement : la placette est quasiment terminée, le réaménagement de l'allée centrale est bien avancé, les plantations vont être mises en place dans les prochains jours.

Compte-tenu d'un certain nombre de plus-values et de moins-values, le coût de l'opération est actualisé au montant de 67.722€ HT au regard d'un montant de marché initial de 64.983€, soit un supplément de 2.739€ dont l'essentiel correspond au réaménagement de l'allée centrale non prévu initialement.

Réaménagement de la rue Nationale (entre rue Saint-Julien et mairie)

L'avant-projet poursuit son cheminement avec consultation en cours du Préfet, des services du Département et du CAUE.

Une réunion du GTP portant sur la question spécifique de l'éclairage public a eu lieu le 18 Novembre avec un représentant de la Sté Comatelec. Ce dernier a présenté les éléments d'une étude axée sur la reprise des mêmes modèles Hestia que ceux déjà installés dans la partie basse de la rue Nationale et sur la place du Château, mais avec une version en leds.

Celle-ci représente en coût d'investissement une augmentation d'environ 15% soit, pour 38 lampadaires, un surcoût de l'ordre de 17.300€.

Le coût total de l'investissement est estimé à 135.000€ HT.

L'économie annoncée est de l'ordre de 3.250€/an mais dans l'hypothèse d'un éclairage fonctionnant toute la nuit. Dans notre cas, elle serait donc moindre. A prendre en compte aussi des frais de maintenance quasi-nuls.

A court terme, c'est évidemment le chantier de rénovation des réseaux qui nous occupe. Des difficultés ont été rencontrées avec la présence d'un gros rocher au niveau du magasin de presse.

Prêt "structuré" Expertys

Le texte qui manquait pour la mise en œuvre du dispositif de Fonds de soutien aux collectivités qui ont souscrit des contrats de prêt de cette nature a été publié.

Il s'agit d'un arrêté du 4 Novembre repris dans une Circulaire préfectorale du 18 Novembre.

Il en ressort que, si nous choisissons de procéder au remboursement anticipé de notre prêt et d'en souscrire un autre sur des bases moins incertaines, nous devons déposer un dossier de demande d'aide avant le 15 Mars 2015.

Parallèlement, nous avons demandé à la SFIL de nous transmettre d'autres propositions de refinancement avec une échéance fixée au 1er Mars 2015.

La question sera soumise à la décision de la prochaine réunion du conseil municipal.

Dossier Pizzeria-Bergerie

Lors de l'audience du 6 Octobre, le juge-commissaire du Tribunal de Commerce a fixé le montant de notre créance à l'encontre de la SEPA et son assureur AXA à 43.480€.

Notre avocat a interrogé Me Landry, l'avocat de AXA, à plusieurs reprises pour connaître les intentions de son client mais sans obtenir de réponse. La commune va donc directement interroger AXA sur le sujet.

Par ailleurs, le cabinet A3dess nous a livré les éléments de l'étude que nous lui avons demandée. Il en ressort, pour le seul rez-de-chaussée, un coût estimatif de remise en état de 96.400€ HT dont 35.000€ de Gros œuvre pour remise à neuf des réseaux et réfection des sols extérieurs, création d'une rampe PMR sur domaine public, création d'une ouverture donnant sous le porche. Ces coûts s'ajoutent à ceux que nous avons déjà notamment pour la reprise des travaux de sécurité dans la cuisine de l'établissement.

Nous disposons donc maintenant d'un nombre suffisant d'éléments pour prendre une décision sur le devenir de ce bâtiment. Nous nous proposons dans un premier temps de nous rapprocher des personnes qui avaient manifesté un intérêt pour l'achat des murs.

Assainissement Collectif

Diagnostic Station d'épuration/Réseau d'assainissement collectif : la réunion du Groupe de Travail qui a eu lieu le mercredi 12 Novembre a consisté à présenter les résultats des mesures effectuées par Audit Environnement en plusieurs points du réseau et sur les surverses des déversoirs d'orage ainsi que de la recherche nocturne des eaux claires parasites. Un bilan de pollution de la station d'épuration a aussi été effectué.

Il en ressort notamment que les installations doivent traiter une proportion importante d'eaux claires parasites permanentes et que le bassin tampon du Gué Marie n'est pas suffisant pour limiter le débit refoulé vers la station d'épuration.

En conclusion de cette nouvelle étape de son étude, Audi-Environnement a préconisé des analyses complémentaires :

- L'inspection vidéo de 3.570m de tronçons de réseaux potentiellement intrusifs et/ou présentant un mauvais état général.

- Des tests à la fumée sur 4.140m pour vérifier la bonne conformité des branchements dans certains secteurs séparatifs.

- Des tests au colorant pour les mêmes raisons pour environ 200 habitations.

Le coût de l'opération est élevé : 22.688€ TTC.

Avant de prendre une décision, nous avons besoin de savoir de quel montant de subvention nous pouvons escompter bénéficier de la part de l'ADEME et de l'agence de l'Eau.

Bilan financier Comice

La Randonnée "De Ferme en Ferme" du dimanche 24 Août a donné lieu à 4.991€ de recettes et 4.215€ de dépenses soit un résultat positif de 776€ partagé entre les 2 Associations organisatrices et donc un résultat de 388€ pour l'association communale.

S'agissant du Comice lui-même, le montant des recettes est de 38.547€ et le montant des dépenses est de 28.676€ soit un excédent comptable de 9.871€.

Il faut toutefois rappeler que deux subventions d'un montant de 10.000€ ont été versées par la commune à l'association communale d'organisation, ce qui signifie que le montant des recettes réelles est de 18.547€ à comparer donc aux dépenses de 28.676€ soit un excédent des dépenses sur les recettes de 10.129€.

Les principales dépenses:

- Animations.....6.450€

- Association Acma Caraïbes.....4.500€ (pour la seule fourniture et réalisation du repas du samedi soir car le cachet de 600€ prévu pour le spectacle n'a pas été versé)

- Achats pour buvettes/punch.....2.592€

- Sonorisation du terrain.....2.093€

- Locations de matériel.....2.011€

- Communication.....1.417€

- Gardiennage.....1.100€

- Matériel de décoration....1.150€

- Tee-shirts900€

etc

Cette situation ne prend pas en compte la dépense restant à engager pour les bénévoles invités à la remise des prix le 12 Décembre prochain.

En final, et pour schématiser, une somme de l'ordre de 9.000€ reviendra à la commune.

Divers

- CCAS : lors de la dernière réunion du CCAS du 26 Novembre, a été retenue à l'unanimité le seuil d'âge de 75 ans, au lieu de 70, à partir de 2015 pour la participation gratuite au repas des Têtes Blanches ainsi que pour la distribution de boîtes de chocolat.

Si cette disposition avait été appliquée cette année, l'économie correspondante aurait été de 41 repas (soit une somme de 881,50€) et de 39 boîtes de chocolat (économie de l'ordre de 260€).

A ce propos, Philippe Papillon émet le vœu que le conseil municipal reçoive périodiquement des informations sur la situation du CCAS. Après avoir rappelé que l'essentiel de l'activité du CCAS consiste à assurer la gestion du Foyer-Soleil, le maire indique qu'il prendra en compte ce souhait.

- Une petite moitié du conseil municipal a participé le samedi 8 Novembre à la visite des bâtiments du Centre Culturel Epidaure. Les conseillers municipaux ont été accueillis par Didier Grignon et Anne-Sophie Desgaches.

Les besoins les plus importants portent, à court terme, sur le rééquipement en mobilier de la loge située au second niveau ainsi que sur la gestion des perches situées au-dessus des spectateurs.

Nous avons aussi toujours la demande d'aménagement du "pucier" en espace d'hébergement et aussi de réaménagement du hall du centre afin qu'il puisse être mieux utilisé.

- Manifestation d'échange des vœux : elle aura lieu le vendredi 16 Janvier 2015 à 18h Salle du Château.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT VERS "LA POINTE DE JUDAS"

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2012, suite à des demandes de certificats d'urbanisme sur des parcelles au lieu-dit "La Pointe de Judas", la Commune avait confié à la SAFEGE une mission de maîtrise d'œuvre pour étudier l'extension du réseau d'assainissement collectif eaux usées sur la route de la Sansonnière entre la rue de la Jugierie et "La Pointe de Judas". Cet avant-projet n'avait pas été suivi de travaux, aucun permis de construire n'ayant été déposé à l'époque.

Il indique qu'aujourd'hui, une construction est en cours sur un des terrains concernés et que les propriétaires seront en mesure de raccorder leur habitation au réseau d'assainissement au printemps 2015. Plusieurs parcelles vont par ailleurs prochainement être mises en vente.

Il a demandé à la SAFEGE de finaliser le projet d'extension et notamment de prolonger un peu l'extension du réseau jusqu'au point haut de la route de la Sansonnière, afin de pouvoir raccorder une parcelle supplémentaire par rapport à l'avant-projet.

Le Maire présente aux élus le projet d'extension, d'un montant estimé à 62 384 € HT, qui comprend la création d'un réseau gravitaire sur 300 ml avec pose de regards de visite et de branchements particuliers.

Le Maire précise à M. TROCHON qu'il est prévu le raccordement de 6 habitations ou terrains.

Il indique à M. PAPILLON que cette extension sera réalisée en réseau séparatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour :

- décide de procéder à l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la route de la Sansonnière entre la rue de la Jugierie et "La Pointe de Judas",

- approuve l'estimation financière présentée d'un montant de 62 384 € HT,

- décide de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux selon une procédure adaptée,

- donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer les documents correspondants, et notamment les marchés de travaux à intervenir.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

02 - CIMETIERE - CAVURNES - TARIF

Le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre des travaux d'extension du cimetière, douze cavurnes ont été mises en place. Il propose de fixer à 300 € le tarif d'une concession de cavurne pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour,

* fixe à 300 € le tarif d'une concession de cavurne pour une durée de 30 ans,

* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

03 - REGLEMENT DU CIMETIERE

Afin de prendre en compte la réalisation des cavurnes au cimetière, le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal un nouveau règlement du cimetière, le projet de règlement ayant été adressé à chaque conseiller avec la convocation.

Le nouveau règlement comprend les prescriptions suivantes relatives aux cavurnes :

- obligation de poser une plaque de recouvrement fixée à la cavurne, en remplacement du couvercle temporaire en béton,
- possibilité d'ériger un élément de construction verticale (stèle, croix) en plus de la plaque de recouvrement,
- durée de concession d'une cavurne fixée à 30 ans.

Mr Jean-Marc Payneau soulève une contradiction entre le souhait exprimé que les véhicules de Pompes Funèbres utilisent désormais essentiellement l'accès de la rue Basse et l'article 35 du Règlement qui indique que " les entrées et sorties des camions et autres engins se font obligatoirement par le portail situé rue de la Jugerie".

Le maire répond que cet article doit effectivement être corrigé.

Mr Sylvère Girault fait plusieurs remarques :

-Article 3: il souhaite que soit mentionnée la possibilité de sceller une urne sur une tombe.

-Article 12: il suggère qu'une action soit menée à l'égard des monuments dégradés.

Le maire répond qu'il y a effectivement un vaste chantier à mener notamment sur la partie du cimetière proche de la Chapelle. Il a prévu de l'ouvrir en 2015. C'est un chantier qui demande du temps et des moyens d'autant qu'il faudra aussi à cette occasion se doter de moyens de gestion du cimetière et d'information sur l'emplacement des tombes plus élaborés que les outils dont nous disposons aujourd'hui.

-Article 23: cet article fait référence à un ossuaire qui à sa connaissance n'existe pas actuellement.

Le maire répond que le relèvement des tombes anciennes envisagé nécessitera de facto la réalisation d'un ossuaire.

-Article 26: pour lui, la notion de concessionnaire qui n'est pas toujours claire pour les familles devrait être précisée.

-Article 39: pour lui, il n'est pas suffisamment clair dans le texte proposé que les cendres doivent désormais être dispersées dans le puits de cendres du nouveau Jardin du Souvenir.

-Article 42: Il s'étonne du fait que la concession d'une cavurne soit accordée pour une durée de 30 ans et qu'il n'y ait pas d'autre choix. Le maire répond que cette durée avait été retenue par le précédent conseil municipal pour les cases du columbarium et qu'il a été jugé plus simple de retenir une proposition uniforme.

Suite à ces observations, le Maire indique que le nouveau règlement sera modifié pour tenir compte des remarques faites et des modifications de formulation qu'elles impliquent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 18 voix pour :

* Approuve le nouveau règlement du cimetière,

* Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

04 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX POUR 2015

Afin d'actualiser les tarifs des différents services communaux, le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet des nouveaux tarifs pour 2015.

Il commente les principales augmentations prévues au niveau de la cantine, des droits de place, du cimetière, de la location des garages communaux, de la location de la salle polyvalente aux associations des Aînés Ruraux des autres communes du canton.

Sur cette dernière augmentation, M. PAPILLON demande quelle a été la réaction des associations des Aînés Ruraux des autres communes du canton. Le Maire répond que l'augmentation étant prévue au vote du Conseil Municipal de ce jour, les associations n'en n'ont pas encore été informées.

En ce qui concerne les nouveaux tarifs de la cantine, le maire donne communication d'une note qui actualise le montant du coût de revient d'un repas servi à la cantine en 2013.

Il en ressort essentiellement que

- le coût de revient d'un repas est de 4,79€
- pour les 28.000 repas servis chaque année, la cantine représente pour le budget général une charge de l'ordre de 50.000€.
- la mesure de tarif différencié prise pour les enfants habitant d'autres communes que Bouloire a pour résultat de réduire cette charge d'un montant de 2.000€ environ.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour, fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 (sauf mention particulière) aux différents services publics communaux :

MATERIELS DIVERS (Location)		
	Barrière de circulation (unité)	0,80 €
	Podium (hauteur 1,10 m, par panneau de 120 x 120)	2,50 €
	1 table + 2 bancs (ou 8 chaises)	4,75 €

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
	Remplacement carte de lecteur	2,00 €
	Photocopie ou impression 1 page	0,20 €

PHOTOCOPIES MAIRIE OU EPIDAURE		0,20 €
---------------------------------------	--	--------

CANTINE SCOLAIRE		
	Repas scolaire enfant habitant Bouloire	3,10 €
	Repas scolaire enfant habitant hors Bouloire	3,40 €
	Présence enfant allergique de Bouloire (repas non fourni)	1,50 €
	Présence enfant allergique hors Bouloire (repas non fourni)	1,65 €
	Repas scolaire adulte	7,25 €

DROITS DE PLACE AVEC BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR PLACE DU CHATEAU			
	Occupation régulière ½ journée par semaine	par trimestre	32 €
	Occupation régulière 1 journée par semaine	par trimestre	60 €
	Occupation ponctuelle	par ½ journée	3 €

SERVICE ASSAINISSEMENT		
	Redevance de raccordement sur réseau existant	750 €
	Redevance de raccordement sur nouveau réseau réalisé dans les zones urbanisables	3 000 €
	Abonnement annuel à compter du 1 ^{er} avril 2013	37 €
	Surtaxe communale au m ³ à compter du 1 ^{er} avril 2013	1,45 €

CIMETIERE MUNICIPAL		
Concessions de terrain		
	Trentenaire achat	100 €
	Trentenaire superposition	55 €
	Cinquantenaire achat	185 €
	Cinquantenaire superposition	100 €
	Centenaire superposition	125 €
	Perpétuelle superposition	145 €
	Ouverture-fermeture pour dépôt ou retrait d'urne	50 €
Concessions au Columbarium		
	Renouvellement de concession de 15 ans	250 €
	Concession de 30 ans (y compris 1 ^{ère} ouverture)	530 €
	Ouverture-fermeture pour dépôt ou retrait d'urne	50 €
Concessions au Jardin des Cavurnes		
	Concession de 30 ans (y compris 1 ^{ère} ouverture)	300 €
	Ouverture-fermeture pour dépôt ou retrait d'urne	50 €
Vacations administratives		20 €

GARAGES COMMUNAUX		
	Foyer Soleil (par mois)	30 €

LOCATION DE SALLES COMMUNALES		
Mairie - 1^{er} étage	Grande salle	35 €
Château – Rez-de-chaussée		
	Associations de Bouloire	60 €
	Particuliers de Bouloire (2) uniquement pour vin d'honneur mariage ou obsèques	65 €
	Associations hors Bouloire	150 €

VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE		
	Verre	1,50 €
	Tasse	3,00 €
	Assiette	3,50 €
	Couvert (cuillère, fourchette, couteau)	0,50 €
	Ustensile de service (louche, fouet, plateau ...)	8,00 €
	Carafe	2,00 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE			
Tarif à la journée, 2 ^{ème} journée : 50% du tarif de la 1 ^{ère} journée			
	Salle Polyvalente avec la cuisine	Grande Salle sans la cuisine	Hall d'entrée avec la cuisine
Associations de Bouloire (1)	100 €	55 €	70 €
Particuliers de Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	210 €	125 €	/
Particuliers de Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle	210 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	150 €

Associations hors Bouloire		Idem Particuliers de Bouloire	125 €	/
Associations des Aînés Ruraux des autres communes du canton	Bal brioche (vaisselle comprise)	160 €	/	/
	Repas (vaisselle comprise)	200 €	/	/
Particuliers hors Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle		350 €	210 €	/
Particuliers hors Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle		350 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€)	/	230 €

(1) Première utilisation au cours de l'année gratuite pour les Associations de Bouloire.

4 utilisations gratuites par an pour l'Association des Aînés Ruraux de la commune.

(2) Sont assimilées à des particuliers les entreprises, sociétés et organisations diverses hors associations pour d'éventuelles réunions.

Dans tous les cas

- Caution de 500€ (sauf pour associations de Bouloire et associations des Aînés Ruraux du canton).

- En sus du tarif prévu, versement d'une contribution de 30 € en période de chauffage de la Salle, hors cas d'utilisations gratuites.

- Versement supplémentaire d'une contribution de 80 € si l'utilisateur choisit de ne pas faire le ménage (option possible seulement pour particuliers, entreprises et organisations diverses hors associations)

- En cas d'utilisation avec organisation d'un repas, versement pour l'évacuation des déchets d'une contribution de 10 € (bac de 240 litres) ou 20 € (bac de 660 litres).

- La location de la salle polyvalente sans la cuisine implique qu'aucun accès à la cuisine ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

05 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 5

Afin d'ajuster les crédits de certaines lignes budgétaires en section d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif. Il donne lecture de la décision modificative n° 5 pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
1002-2188	Autres immo. Corporelles	1 550,00
1002-2313	Construction	-1 550,00
2002-2188	Autres immo. Corporelles	300,00
2002-2313	Construction	-300,00
2004-2188	Autres immo. Corporelles	140,00
2004-2313	Construction	-140,00
4001-2188	Autres immo. Corporelles	800,00
4002-2188	Autres immo. Corporelles	185,00
4002-2313	Construction	-185,00
5004-2315	Installations techniques	3 300,00
	TOTAL	4 100,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE	INTITULÉ	MONTANT
10-10223	Taxe d'aménagement	4 100,00
	TOTAL	4 100,00

06 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Afin d'ajuster les différentes lignes du Budget Lotissement de la Petite Charmoie, le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative n° 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
7133	Variation des en-cours de bien	50.200
CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES		
7015	Vente de terrains aménagés	- 40.885
CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
774	Subventions exceptionnelles	-9.315
	TOTAL	0

* Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
040 - OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
3355	Travaux (stocks)	50.200
	TOTAL	50.200

2.3 POINTS DIVERS

07 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le Maire indique aux membres présents que par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'un aspirateur et de chariots de ménage (école RC1, Epidaure, gymnase) auprès de PLG pour 417,22 € HT,
 - * Achat de matériel de motricité pour l'école maternelle chez CASAL SPORT pour 908 € HT,
 - * Achat d'un réfrigérateur pour l'école RC2 auprès de DEMARQ pour 243,33 € HT,
 - * Achat de couteaux de coupe pour broyeur de branches chez JOLIVET pour 496,94 € HT,
 - * Traçages de jeux cour école maternelle par Traçage Service pour 485 €,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services :
 - * Extension du cimetière : Avenant en plus-value d'un montant de 2 738,70 € HT pour Paysages Julien et Legault, en raison notamment de la réfection de l'allée centrale du cimetière (2 061 € HT),
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. GESLIN à M. Mme GOIN d'une propriété bâtie au 10, rue du Président Allendé,
 - * Vente par SAS ROMET 72 à SCI de l'Aunay d'une propriété bâtie au 3, rue de la Mare au Bleu,
 - * Vente par Mme BRETEAU à M. GIRARD d'une propriété bâtie au 18, chemin de la Guittonnière.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

08 - COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Maire informe l'assemblée que le Décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition de conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement modifie la représentation des collectivités territoriales au sein de ces conseils d'administration.

Pour le Collège de Bouloire, qui comprend moins de 600 élèves mais une section d'éducation spécialisée et qui relève de l'article R.421-14 du Code de l'enseignement, il convient de désigner 2 représentants de la commune siège de l'établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'enseignement,

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants de la Commune au conseil d'administration du Collège de Bouloire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, élit M. BOUCHÉ Jean-Marie et Mme COTTEREAU Gaëlle comme représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège de Bouloire.

09 - GYMNASSE – REGLEMENT INTERIEUR

Le Maire indique aux élus qu'avec la mise en place du nouveau système de contrôle d'accès, il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur du gymnase. Le projet de ce nouveau règlement a été envoyé avec la convocation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 18 voix pour :

- * Approuve le règlement intérieur du gymnase tel que présenté,
- * Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

10 - DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe les élus que le cabinet AUDIT ENVIRONNEMENT, chargé d'établir un diagnostic sur la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif, a présenté dernièrement au Comité de pilotage le rapport de la phase 2 de l'étude suite à la campagne de mesures dont les objectifs étaient les suivants :

- détermination des débits et charges polluantes véhiculés dans le réseau d'assainissement par temps sec et par temps de pluie,
- détermination et localisation des apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes,
- détermination de l'importance des eaux claires météoriques et de leur impact sur le fonctionnement des ouvrages,
- détermination du fonctionnement des ouvrages (réseaux, station de pompage, principaux déversoirs ou trop plein).

Il ressort notamment de l'étude que les installations doivent traiter une proportion importante d'eaux claires parasites permanentes et que le bassin tampon du Gué Marie n'est pas suffisant pour limiter le débit refoulé vers la station d'épuration.

Audi Environnement préconise donc des études complémentaires comprenant les prestations suivantes :

- Inspection vidéo de 3 570 m de tronçons de réseaux potentiellement intrusifs et/ou présentant un mauvais état général,
- Tests à la fumée sur 4 140 m pour vérifier la bonne conformité des branchements dans certains secteurs séparatifs,
- Tests au colorant pour les mêmes raisons pour environ 200 habitations.

Le Maire indique que le coût de ces études complémentaires s'élève à 18 907 € HT, soit 22 688,40 € TTC pour lesquelles l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'ADEME sont susceptibles d'apporter une aide financière.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- * sollicite le concours financier au taux le plus élevé possible de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'ADEME pour la réalisation de ces prestations complémentaires,
- * autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision

11 - MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA BDS

Le Maire fait part à l'assemblée du projet de la Médiathèque de Bouloire qui souhaite organiser, en collaboration avec plusieurs bibliothèques sarthoises, une rencontre des classes maternelles avec l'auteur Matthieu Maudet le mardi 27 janvier 2015.

Le coût de cette intervention s'élève à 456 €, subventionné par le Conseil Général de la Sarthe à hauteur de 40%, soit 182 €, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

La participation financière finale de la Commune serait de 343 €, pour un coût total de l'opération s'élevant à 586 € (repas et trajets compris).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- * donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 586 €,
- * sollicite du Conseil Général de la Sarthe une subvention de 40% pour son financement,
- * autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Mr Sylvère Girault souhaite que soient évoquées trois questions :

* **Placardage sur des arbres de la rue Nationale** et plus précisément pose d'affiches avec pointes dans les arbres par un commerçant du Breil-sur-Mérize: Le maire répond que ce type de comportement est évidemment inadmissible et qu'il va le faire savoir à ce commerçant.

* SMIRGEOMES

Le Maire indique que les nouveaux responsables du Smirgeomes ont hérité d'une situation assez difficile. Il en énumère les principaux éléments : déficit important du budget de fonctionnement, forte augmentation de la TGAP, problèmes de lixiviats et d'odeurs sur le site d'Ecorpain et risques financiers découlant des contentieux que ces problèmes entraînent, perte de certaines aides etc

La nouvelle équipe a d'ores et déjà pris des mesures pour redresser la situation : non remplacement des personnels qui quittent la structure, ajournement de la plus grande partie des investissements qui étaient prévus en 2015, appel à une contribution complémentaire des collectivités etc

Au prochain Conseil Syndical, sera en effet soumis au vote des membres le versement d'une contribution complémentaire d'un montant total de 232.000€ au titre de l'année 2014 pour équilibrer les comptes.

Il faut aussi s'attendre à une nouvelle augmentation importante de la redevance Ordures Ménagères en 2015 car il faut aussi tenir compte d'aides qui ne vont pas être maintenues.

Mr Sylvère Girault met en cause le processus retenu du Traitement Mécano-Biologique (TMB) qui, à sa connaissance, ne fonctionne bien nulle part.

Le maire lui répond qu'à sa connaissance ce n'est pas le TMB en tant que tel qui est vraiment en cause dans les problèmes rencontrés et que le compost produit répond aujourd'hui aux normes de qualité requises.

* Avenir de la Communauté de Communes du Pays Bilurien

Le Maire rappelle que, sans attendre les dispositions de la Réforme territoriale en cours de préparation, des contacts ont été pris avec la Communauté de Communes voisine de Brières-Gennois. Mr Christophe Chaudun, président de cette Communauté, lui a indiqué récemment que, compte tenu des chantiers en cours, le bureau lui avait demandé de reporter l'examen de la question au Printemps prochain.

* Stationnement sur la Place du Petit Marché

Mme Anne-Marie Deloubes soulève la question du stationnement sur la Place du Petit Marché. Des véhicules sortent des places de stationnement directement sur la rue, ce qui peut créer des situations de danger. Par ailleurs, des véhicules se garent trop en avant, ce qui gêne le passage des piétons. Sur ce point, le maire indique que la bande existant entre les places de stationnement et la rue n'est pas à proprement parler un passage prévu pour les piétons.

Il rappelle que la question de la circulation sur cette place a déjà été évoquée et que le principe avait été retenu d'instituer une circulation en sens unique avec entrée sur le parking au niveau de l'épicerie et sortie au niveau de la pharmacie. Mr Girault dit que la sortie au niveau de la pharmacie est parfois difficile et qu'il serait peut-être opportun d'instituer à cet endroit une interdiction de tourner à gauche.

*** Parking du Super U**

Suite à une question de Mme ASSE-ROTTIER, le Maire précise que le traçage des places de parking est du ressort de la Commune, car le parking est une propriété communale.

*** Pont de Folie**

Mme Allison Boisloret demande où en est le règlement du problème du Pont de Folie.

Le maire répond que la commune est maintenant en possession de deux devis et qu'une position doit être prise sur les travaux, sachant que ceux-ci ne pourront évidemment être réalisés qu'en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Gaëlle COTTEREAU

Les Conseillers Municipaux